



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

**Trente-sixième session**

**Dacca (Bangladesh), 8-11 mars 2022**

**Priorités de la FAO dans la région au regard  
du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO**

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique

APRC@fao.org

## Résumé

La Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session, a adopté le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et approuvé les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023. Le fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 est le soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans laisser personne de côté. La FAO mettra en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui illustrent l'avantage comparatif et la compétence dont dispose l'Organisation, sur les plans thématiques et techniques, pour exécuter son Programme. Les *quatre améliorations* et les 20 DPP sont ancrés dans les objectifs de développement durable (ODD). Au vu des tendances du développement de la région, en termes de défis et de possibilités notamment, la FAO propose quatre priorités régionales, parfaitement en phase avec les DPP du Cadre stratégique 2022-2031, pour mettre des mesures coordonnées en œuvre de façon efficace et efficiente, tout en favorisant la transformation numérique du secteur agricole et des communautés rurales, ce qui ouvrira des perspectives aux jeunes et aux femmes. Ces quatre priorités sont les suivantes:

- a. Transformer les systèmes agroalimentaires pour parvenir à une production durable et une alimentation saine.
- b. Accélérer la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles afin de préserver la biodiversité et d'agir pour le climat.
- c. Soutenir une transformation rurale inclusive pour obtenir des systèmes agroalimentaires durables et des sociétés rurales équitables.
- d. Renforcer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique.

Soucieuse d'accélérer le pas, d'intensifier autant qu'il se peut les efforts tendant à réaliser les ODD et de concrétiser les *quatre améliorations*, la FAO fera appel à quatre accélérateurs (technologies, innovation, données et compléments – gouvernance, capital humain et institutions) et trois thèmes transversaux (égalité des genres, jeunes et inclusion) dans toutes les interventions programmatiques, afin de hâter les effets produits en limitant les compromis autant que possible.

La FAO mettra également en œuvre dans la région des stratégies et des initiatives de l'Organisation, telles que l'Initiative Main dans la main, l'initiative Un pays – un produit prioritaire et l'Initiative 1 000 villages numériques.

Cet exercice biennal sera important également car il permettra à la FAO de promouvoir un modèle d'activité redynamisé pour une exécution efficace au moyen d'une approche programmatique et axée sur les résultats et de programmes de terrain, et de favoriser le partage et l'échange en tenant compte de la «nouvelle normalité» et en faisant appel aux technologies de l'information et de la communication.

### Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

- a. Approuver les quatre priorités régionales définies pour l'exercice biennal 2022-2023 sur la base des principales tendances et des grands défis et possibilités dans la région Asie et Pacifique.
- b. Reconnaître la pertinence de la projection des différents DPP sur chacune des quatre priorités régionales dans le cadre de résultats proposé et sur la réalisation des *quatre améliorations*.
- c. Donner des indications sur le cadre de résultats proposé et sur les programmes et stratégies de l'Organisation à mettre en œuvre en tenant compte des spécificités régionales.
- d. Donner des conseils sur les nouveaux enjeux et partenariats à prendre en considération dans l'élaboration des programmes à venir et apporter aux pays un soutien efficace et adapté sur les ODD.
- e. Prendre note de l'importance des activités des commissions régionales en matière d'établissement de normes, d'élaboration de directives d'application volontaire et de mise en œuvre d'instruments juridiques adoptés à l'échelle mondiale dans les principaux domaines techniques relevant du mandat de l'Organisation.

## I. Introduction

2. La Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session, a adopté le Cadre stratégique 2022-2031 destiné à orienter l'ensemble des activités de l'Organisation, comme le prévoient les Textes fondamentaux, et a approuvé les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023<sup>1</sup>. Le fil conducteur du Cadre stratégique 2022-2031 est le soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui permettent d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, sans laisser personne de côté.

3. La FAO mettra en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui illustrent l'avantage comparatif et la compétence dont dispose l'Organisation, sur les plans thématiques et techniques, pour exécuter son Programme (voir l'annexe 1). Les *quatre améliorations* et les 20 DPP sont ancrés dans les objectifs de développement durable (ODD). L'Organisation suivra une approche systémique, en prenant simultanément en compte les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement et en procédant aux arbitrages nécessaires. L'action dans les pays est au cœur de la nature transformationnelle du Programme 2030, et les DPP balisent la voie vers la concrétisation des ODD dans le cadre des priorités nationales.

4. Les *quatre accélérateurs transversaux* – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – permettent d'axer les activités de toutes les interventions programmatiques de la FAO de façon à progresser plus rapidement et à optimiser les chances de contribuer aux ODD, tout en limitant les compromis autant que possible. Les *thèmes transversaux* – égalité des genres, jeunes, inclusion – sont intégrés dans toutes les activités menées par la FAO pour donner corps au principe consistant à ne laisser personne de côté.

5. Deux nouvelles stratégies relatives à *la science et l'innovation* et au *changement climatique* sont en cours d'élaboration. Elles sont destinées à appuyer la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 et à donner des indications permettant de favoriser, respectivement: la cohérence et l'harmonisation avec les initiatives menées par les Membres, afin d'obtenir des résultats au niveau des pays en faisant un meilleur usage de *la science* et de *l'innovation*; et un appui renforcé aux pays, pour les aider à réaliser leurs ambitions revues à la hausse en matière d'*action climatique* et à concrétiser leurs contributions déterminées au niveau national.

6. Pendant l'exercice biennal 2022-2023, la FAO continuera de maximiser les effets produits au niveau des pays en s'appuyant sur des initiatives clés qu'elle a mises sur pied. L'*Initiative Main dans la main* est une approche basée sur des éléments probants, prise en main par les pays et pilotée par ceux-ci, qui vise à accélérer la transformation de l'agriculture et le développement rural durable pour favoriser la concrétisation des ODD. Le *Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19* vise quant à lui à atténuer les conséquences directes de la pandémie tout en améliorant la résilience à plus long terme des moyens d'existence, en amorçant un redressement vert et en favorisant la transformation des systèmes agroalimentaires; il préconise des actions à court, moyen et long termes pour empêcher que la crise sanitaire ne devienne une crise alimentaire.

## II. Contexte

### *Tendances et faits nouveaux dans la région*

7. La pandémie de covid-19 a balayé la région Asie et Pacifique à partir de janvier 2020. Dans le même temps, la région vivait les débuts d'une logique fondée sur les systèmes agroalimentaires et de l'agriculture numérique. Cette région possède de nombreux atouts: capacité d'invention, résilience, innovation technologique et puissance financière. Le développement du numérique pourrait bien accélérer le développement des zones rurales. L'émergence d'une quatrième révolution industrielle

---

<sup>1</sup> C 2021/REP, paragraphes 61 à 70 et résolution de la Conférence 8/2021.

associant les systèmes physiques et biologiques et le monde numérique pourrait aussi influencer sur le lieu et le mode de production et de livraison de nos aliments.

8. La région perd actuellement du terrain dans la concrétisation des ODD à l'horizon 2030, du fait notamment des conséquences de la covid-19. Face à ce constat, la Plateforme régionale de collaboration, qui réunit les organismes des Nations Unies dans la région, et cinq coalitions thématiques ont été officiellement créées en 2020. Les équipes de pays des Nations Unies aident les Membres à «reconstruire en mieux» après la pandémie, dans l'esprit du Programme 2030. Les travaux menés par la FAO avec ces équipes et avec la Plateforme régionale de collaboration canaliseront les forces de la région de façon à favoriser un développement inclusif et durable.

### *Les quatre améliorations – défis et possibilités*

#### *A. Amélioration en matière de production – défis et possibilités*

9. Défis: la faible productivité des cultures accroît le risque d'insécurité alimentaire et sape les fondements de l'amélioration du revenu des agriculteurs. En Asie, on estime que 80 pour cent de la population qui vit au-dessous du seuil international de pauvreté se trouve en zone rurale et dépend largement de la production végétale. Par ailleurs, la production agricole de la région demeure sous la menace constante du changement climatique, de la dégradation des ressources naturelles et de multiples aléas et catastrophes. Parmi les défis, citons: des disponibilités en terres arables qui diminuent du fait de la dégradation des sols et de l'urbanisation; la dissémination à grande échelle d'organismes nuisibles et de maladies transfrontières; les dangers pour la sécurité sanitaire des aliments et la résistance aux antimicrobiens; et la pollution des milieux causée par les produits chimiques et les plastiques. La région compte plus de 70 pour cent des terres irriguées du monde, mais la majorité des pays qui la composent sont toujours classés comme étant en situation d'insécurité hydrique. De plus, l'épuisement des nappes souterraines et les problèmes liés aux eaux transfrontières sont devenus des préoccupations majeures, ce qui traduit la nécessité d'améliorer au plus vite la gouvernance. L'accroissement de population, les évolutions démographiques (telles que l'urbanisation), le vieillissement des populations et la migration des jeunes, sans oublier les changements dans l'alimentation, entraînent aussi des modifications dans la production alimentaire. L'agriculture ne peut plus être considérée comme un secteur indépendant; elle fait désormais partie d'un système agroalimentaire intégré et plus mondialisé.

10. Possibilités: la région Asie et Pacifique est capable d'élaborer des solutions diverses, qui vont des politiques à des innovations et des technologies. Elle est également l'héritière de systèmes agroalimentaires et de savoir-faire traditionnels et autochtones élaborés sur plusieurs milliers d'années. La gestion de la fumure et l'amélioration des systèmes de culture, de même que la revitalisation des systèmes semenciers de sorte qu'ils fournissent des semences de haute qualité, pourraient aider à accélérer la production et répondre aux nouveaux types de demandes et à faire face au changement climatique. Parmi les nouvelles approches de production, on peut citer les solutions s'inspirant de la nature, la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles, et la réduction des pertes causées par des agressions biotiques et abiotiques, ainsi qu'une logistique évoluée, en matière de chaîne du froid et de stockage notamment. La région est aussi le fer de lance de partenariats mondiaux dans le domaine de la gestion durable des sols. Le développement du numérique et les nouvelles technologies agricoles de pointe offrent de grandes possibilités d'accroissement de la productivité, de gestion des risques, d'amélioration de l'efficacité d'utilisation des intrants et de renforcement de la durabilité sur les plans environnemental, social et économique. Le programme et la plateforme collaborative sur la pénurie d'eau systématisent la comptabilisation des ressources en eau, laquelle constitue la base de l'allocation et de l'utilisation durable de celles-ci. Les stratégies adaptées et inclusives en matière de mécanisation agricole forment un autre domaine d'amélioration de l'efficacité de la production, susceptible de soutenir les agriculteurs qui prennent de l'âge et de contribuer à endiguer l'exode rural en permettant le développement de nouveaux secteurs agricoles et alimentaires en zone rurale.

## ***B. Amélioration en matière de nutrition – défis et possibilités***

11. **Défis:** après des années de progrès dans la réduction de la faim, et malgré des décennies de croissance économique, le développement d'une meilleure nutrition piétine dans la région. Plus de 40 pour cent de ses habitants ne peuvent se permettre une alimentation saine. Le nombre de personnes touchées par la faim en Asie et dans le Pacifique a continué de croître sous l'effet de la pandémie de covid-19. Sur le nombre total de personnes sous-alimentées en 2020 (768 millions), plus de la moitié (418 millions) vivent en Asie. En 2020 toujours, la part de la population sous-alimentée varie de moins de 2,5 pour cent en Asie de l'Est à 15,8 pour cent en Asie du Sud. Les femmes continuent de jouer un rôle vital dans le secteur agricole, mais leur accès aux droits et aux ressources reste limité. La prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave était plus élevée de 10 pour cent chez les femmes que chez les hommes en 2020. Plus de 30 pour cent des femmes asiatiques sont anémiées. Sur le total des enfants émaciés, 67 pour cent environ (35 millions) vivent dans la région Asie et Pacifique, et quelque 80 millions d'enfants de moins de 5 ans de cette région présentent un retard de croissance. Dans le même temps, l'excès pondéral et l'obésité des enfants augmentent.

12. La situation dans le Pacifique est compliquée car la région doit faire face à un triple fardeau: la surnutrition, la sous-nutrition et les carences en micronutriments. Les maladies non transmissibles y sont responsables de plus de la moitié des décès. Plus de la moitié de la population totale est obèse ou en surpoids. Aucune nation des îles du Pacifique n'est en bonne voie pour atteindre les cibles de nutrition mondiale en matière d'anémie, et le retard de croissance et l'absence d'accès à une alimentation saine touchent 4 millions d'enfants environ dans la région Pacifique.

13. **Possibilités:** la plupart des pays sont de plus en plus conscients de la nécessité de créer des environnements alimentaires plus sains et de donner aux consommateurs les moyens d'adopter des modes d'alimentation qui soient à la fois nutritifs, sains et sûrs et qui aient moins de répercussions sur l'environnement. De nombreux consommateurs urbains de la région, en particulier dans les tranches de revenu intermédiaire et élevée, ont une bonne instruction et ont commencé à intégrer de meilleures pratiques nutritionnelles dans leur alimentation; les industries alimentaires, de leur côté, ont commencé à fournir des aliments abordables et nutritifs. Le secteur privé et les médias montrent la voie pour passer d'aliments bon marché et commodes, mais mauvais pour la santé, à des aliments riches en nutriments.

## ***C. Amélioration en matière d'environnement – défis et possibilités***

14. **Défis:** du fait d'une gestion non durable des ressources naturelles et d'une évolution rapide dans l'utilisation des terres, la région connaît actuellement une dégradation générale des ressources naturelles des écosystèmes terrestres et aquatiques. On considère que 25 pour cent environ des terres de la région sont dégradées, dont 13 pour cent classées comme étant gravement dégradées, ce qui entraîne une érosion et une perte de fertilité des sols ainsi qu'une augmentation des crues soudaines et des glissements de terrain. La région héberge une grande part de la biodiversité, des forêts tropicales et des tourbières, de l'eau douce, des zones côtières humides et des récifs coralliens du monde. Depuis 1970, toutefois, on a constaté une perte de biodiversité (d'espèces) de 45 pour cent. Quelques pays ont certes accru leur couvert forestier, mais la région enregistre encore des taux élevés de conversion de forêts, ce qui est également associé à la perte d'habitats pour la biodiversité.

15. Les secteurs AFAUT (agriculture, forêts et autres utilisations des terres) occupent la deuxième place du classement des émetteurs de gaz à effet de serre de la région (16 pour cent). Les effets préjudiciables croissants du changement climatique menacent aussi les efforts déployés pour assurer la sécurité alimentaire, éradiquer la pauvreté et parvenir à un développement durable.

16. **Possibilités:** les pays de la région ont mis en place des cadres législatifs et des cadres d'action publique rigoureux pour relever les défis liés à l'environnement. Ils sont résolus à instituer une gestion durable des ressources naturelles et des systèmes agroalimentaires résilients et neutres en carbone sur la base des accords conclus dans différentes conventions des Nations Unies et divers cadres mondiaux.

17. Il est de plus en plus facile d'accéder aux outils de pointe du numérique, aux informations sur le climat et à des services agrométéorologiques localisés, ce qui favorise la planification et l'adoption d'une agriculture intelligente face au climat. Une meilleure information sur les coûts et les innovations

dans le domaine des technologies forestières facilite la recherche et la mise en œuvre de possibilités de restauration des forêts et des paysages et la prise en compte systématique de la biodiversité dans les secteurs agricoles. Le partage de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et des sols s'intensifie, en particulier face à de nouveaux enjeux tels que les sols touchés par la salinisation. On étudie des mécanismes de financement mixte qui permettent de mobiliser des investissements privés tout en favorisant les effets de synergie entre financements environnemental et climatique. De la même manière, les efforts d'optimisation de l'aide humanitaire et de l'aide au développement peuvent venir appuyer les pays qui souhaitent passer des interventions coûteuses en cas de catastrophe à une action en amont reposant sur l'amélioration des prévisions, la précocité des alertes et un couplage avec le renforcement de la résilience face au changement climatique.

#### ***D. Amélioration en matière de conditions de vie – défis et possibilités***

18. **Défis:** la migration des jeunes vers les zones urbaines entraîne une aggravation des pénuries de main-d'œuvre sur les exploitations familiales, un vieillissement de la main-d'œuvre agricole et une participation croissante des femmes à l'agriculture en Asie du Sud, toutes ces conséquences ayant elles-mêmes une incidence sur l'utilisation des nouvelles technologies. Les questions d'inégalité de revenu, de genre, d'emploi des jeunes et de vieillissement de la population demeurent un énorme défi dans la région. De même que la part de l'agriculture dans la production totale de la région a reculé, l'écart de productivité de la main-d'œuvre s'est creusé entre le secteur agricole (où prédominent les petits exploitants) et les autres secteurs en Asie, passant de 0,9 pour cent avant 2000 à 1,34 pour cent après 2000<sup>2</sup>. L'accroissement des inégalités de revenu a ralenti les progrès en matière de réduction de la pauvreté. La réduction de la faim marquait déjà le pas avant la pandémie de covid-19, mais celle-ci a aggravé la situation. Les pays insulaires du Pacifique doivent relever des défis supplémentaires en raison de la taille réduite de leur territoire et de leur isolement géographique.

19. **Possibilités:** la région est dans le peloton de tête en matière d'agriculture numérique. Les effets perturbateurs de la covid-19 offrent aussi une occasion unique de transformer le monde rural en l'installant sur des bases plus équitables et résilientes, où chacun a sa place, avec le soutien de la transformation numérique et de politiques portant un système agroalimentaire inclusif. La transformation rurale est devenue essentielle si les Membres veulent rattraper leur retard dans la réalisation des cibles des ODD sur la pauvreté, la malnutrition et l'inégalité entre les genres et les hommes ainsi que sur la réduction du fossé de développement entre zones rurales et urbaines. Les partenariats public-privé offrent de nombreuses possibilités d'encourager la transformation numérique des zones rurales sur une grande échelle et de contribuer à éliminer la fracture numérique au sein des communautés rurales.

### **III. Domaines d'action prioritaires pour la période 2022-2023**

20. Les activités de la FAO dans la région Asie et Pacifique en 2022-2023 et au-delà auront comme moteurs la reprise après covid-19 et la transformation des systèmes agroalimentaires, cette dernière constituant l'un des leviers essentiels à la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable que celui-ci fixe. La FAO, en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, détient là une occasion historique d'aider ses Membres à opérer le changement transformationnel qui s'impose, sans faire de laissés-pour-compte. Dans la région, la FAO donnera la priorité au soutien apporté aux Membres dans le cadre des quatre priorités régionales récapitulées ci-après, afin de mettre en œuvre, de façon efficace et efficiente, des mesures coordonnées parfaitement en phase avec les DPP définis dans le Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation (pour plus d'informations sur les DPP, voir l'annexe 1). Les priorités régionales forment l'approche qui doit permettre à la FAO de concrétiser sa vision et les objectifs mondiaux des Membres dans la région, en opérant une transition vers **des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui permettent d'apporter des améliorations en matière de**

<sup>2</sup> Imai, K., Gaiha, R. et Bresciani, F. 2019. «The Labour Productivity Gap between the Agricultural and Non-agricultural Sectors, and Poverty and Inequality Reduction in Asia». *Asian Development Review*, 2019; 36 (1): 112-135. doi: <https://doi.org/10.1162/JFP-20-313>.

***production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, en ne laissant personne de côté.***

Ces quatre priorités sont les suivantes:

- a. Transformer les systèmes agroalimentaires pour parvenir à une production durable et une alimentation saine.
- b. Accélérer la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles afin de préserver la biodiversité et d'agir pour le climat.
- c. Soutenir une transformation rurale inclusive pour obtenir des systèmes agroalimentaires durables et des sociétés rurales équitables.
- d. Renforcer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique.

21. La FAO facilitera la transformation numérique du secteur agricole et des communautés rurales, ouvrant par là des perspectives aux jeunes et aux femmes.

***Priorité régionale 1 – Transformer les systèmes agroalimentaires pour parvenir à une production durable et une alimentation saine***

22. La FAO est consciente de la nécessité de réinvestir au plus vite dans les systèmes agroalimentaires de la région pour permettre la concrétisation des ODD. L'Organisation s'emploiera donc sans relâche à faciliter le dialogue entre les Membres de la région pour soutenir l'ouverture de passages vers des systèmes agroalimentaires durables. De surcroît, la FAO aidera les Membres à créer des environnements propices à l'adoption de systèmes agroalimentaires fondés sur des données, des faits scientifiques et des éléments probants, tout en mettant en œuvre des projets porteurs de transformation et en accélérant encore le développement numérique et la mécanisation dans les communautés d'agriculteurs, exploitant pour ce faire les expériences poussées de la région dans ces domaines. Huit des 20 DPP du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO formeront le cœur de cette priorité régionale, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 1. Relation entre la priorité régionale 1, Transformer les systèmes agroalimentaires pour parvenir à une production durable et une alimentation saine, et les DPP, les cibles des ODD et les domaines à mettre en avant

	Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines à mettre en avant dans la région
Amélioration en matière de production	AP 1. L'innovation au service d'une production agricole durable	2.3, 2.4, 6.4, 15.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de technologies plus intégrées et spécifiques du lieu pour la conduite des cultures, et transfert et adoption de technologies.</li> <li>• Élaboration de voies nationales et de partenariats régionaux permettant d'aboutir à des systèmes agroalimentaires plus productifs et plus durables et de réaliser l'ODD 2 et d'autres cibles.</li> </ul>
	AP 2. Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités d'évaluation des stocks de poisson pour la gestion et le suivi de l'ODD 14.</li> <li>• Aquaculture, développée autour de l'innovation et d'une intensification durable, y compris par le truchement de la plateforme technique régionale pour l'aquaculture.</li> </ul>

	AP 3. Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention et contrôle des zoonoses ainsi que des organismes nuisibles et maladies transfrontières touchant les plantes et les animaux d'élevage, et les exploitations aquacoles.</li> <li>• Approche «Une seule santé» étendue pour prendre en compte les secteurs des forêts, de la faune et de la flore sauvages, de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.</li> <li>• Pratiques agricoles sûres, améliorations phytosanitaires.</li> <li>• Résistance aux antimicrobiens.</li> </ul>
	AP 4. Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière d'agriculture familiale et d'agroécologie.</li> <li>• Amélioration de l'accès des petits producteurs, des négociants et des agripreneurs aux technologies numériques, au crédit, aux intrants, à l'information et à la formation, et renforcement des lois protégeant le régime foncier, les droits d'utilisation de l'eau, les services financiers destinés aux femmes et aux communautés autochtones (y compris sur les terres forestières).</li> </ul>
Amélioration en matière de nutrition	AN 1. Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques et programmes de production d'aliments diversifiés et riches en nutriments, à la fois abordables et accessibles et favorisant des habitudes alimentaires saines.</li> </ul>
	AN 2. La nutrition au bénéfice des plus vulnérables	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élimination de l'émaciation chez les enfants de la région d'ici à 2030.</li> </ul>
	AN 3. Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2, 3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments.</li> <li>• Solutions de sécurité sanitaire des aliments pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.</li> <li>• Normes alimentaires du Codex visant à atténuer les dangers liés au commerce électronique et aux échanges transfrontaliers.</li> </ul>



	AN 4. Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires	2.1, 2.2, 12.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie régionale relative aux pertes et au gaspillage alimentaires.</li> <li>• Base de connaissances régionale et activités de sensibilisation portant sur les effets des pertes et du gaspillage alimentaires sur le climat, la sécurité alimentaire et la nutrition.</li> <li>• Orientations pratiques et avis techniques à l'intention des Membres sur la mesure de l'amélioration/les données relatives aux pertes et au gaspillage alimentaires, aux niveaux local et national.</li> </ul>
--	---	----------------	---

23. L'innovation au service d'une production agricole durable (AP 1). La FAO concentrera son action dans la région sur le développement de technologies plus intégrées et spécifiques du lieu pour la conduite des cultures et sur le transfert et l'adoption de technologies, en y associant un développement des ressources humaines dans les domaines appropriés. En outre, l'Organisation aidera les Membres à élaborer des voies nationales et des partenariats régionaux qui leur soient propres et leur permettent d'aboutir à des systèmes agroalimentaires plus productifs et durables. La FAO appuiera également des initiatives régionales telles que l'Initiative sur les paysages riziocoles durables, en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Institut international de recherche sur le riz, la Sustainable Rice Platform (plateforme sur la riziculture durable), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, afin de répondre à la demande future d'une production de riz écologiquement et économiquement durable. La région possède aussi une riche expérience d'amélioration des revenus entre agriculteurs, obtenue en intégrant la production et le développement de filières aux fins d'aider les exploitants les plus vulnérables, en particulier ceux qui se trouvent en zone montagneuse – c'est le cas par exemple de l'approche Un village – un produit (OVOP) qui est née dans une zone montagneuse reculée du Japon. S'appuyant sur l'expérience Un village – un produit, la FAO expérimentera des activités menées dans le cadre de son initiative Un pays – un produit prioritaire (OCOP) au Bhoutan, aux Îles Salomon, en République démocratique populaire lao, au Samoa, à Sri Lanka et en Thaïlande, en intégrant dans un programme complet de l'Organisation dans la région. La priorité régionale 1 couvrira également les activités visant à inverser la tendance en matière de pénurie d'eau, de gestion non durable de l'eau à usage agricole et de dégradation des terres et des sols. Fondé sur les pratiques et les politiques avancées de la région élaborées par l'Australie, la Chine et l'Inde, le programme sur la pénurie d'eau améliorera la coopération régionale et interrégionale au moyen d'une plateforme régionale créée à cet effet. La plateforme servira à renforcer les capacités nécessaires aux Membres pour gérer et adapter l'agriculture en prévision de la raréfaction à venir de l'eau, à l'aide d'outils et de formations à la comptabilisation et à l'allocation des ressources en eau, ainsi que de supports de communication innovants conçus pour favoriser l'adoption des meilleures pratiques. Le programme d'irrigation de nouvelle génération et le programme pour une utilisation agricole de l'eau respectant l'environnement s'inspireront des meilleures pratiques mondiales pour accélérer la modernisation des systèmes d'irrigation en Asie.

24. Transformation bleue (AP 2). Concernant la pêche de capture, l'axe prioritaire dans la région sera le passage à une gestion durable, par l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités d'évaluation des stocks à des fins de gestion et de prise de décisions, et l'application d'une approche écosystémique. Cette approche aidera les Membres à lutter contre la surpêche dans la région et à se tourner vers des rendements durables, ainsi qu'à suivre les progrès accomplis dans la concrétisation de l'ODD 14. Le soutien technique supplémentaire apporté aux Membres s'inscrira dans le droit fil des programmes mondiaux de la FAO articulés autour du commerce du poisson, du soutien à la pêche artisanale, de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et de la réduction des prises accessoires. Dans le domaine de l'aquaculture, le soutien s'organisera autour des notions d'innovation et d'intensification durable. La plateforme technique régionale pour l'aquaculture a été élaborée afin de présenter cette nécessité et d'accroître la sensibilisation sur ces points et pour stimuler

la constitution de réseaux et le renforcement des capacités nécessaires aux Membres pour parvenir à mettre ces domaines d'action en œuvre. La FAO aidera au renforcement des capacités sur des aspects commerciaux plus larges par le truchement d'une amélioration des systèmes de documentation et de certification et de la sécurité sanitaire des aliments.

25. Approche «Une seule santé» (AP 3). La FAO poursuivra sa lutte contre les maladies et organismes nuisibles transfrontières dévastateurs. S'appuyant sur l'expérience acquise par son Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières, qui possède des unités opérationnelles dans 10 pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la FAO aidera les Membres à mettre en œuvre des stratégies fructueuses, fondées sur des éléments probants, de gestion du risque. La FAO s'emploie actuellement à étoffer les partenariats et les réseaux multisectoriels, dont le partenariat tripartite (FAO, Organisation mondiale de la santé animale [OIE], Organisation mondiale de la Santé [OMS]) auquel s'ajoutent le PNUE et d'autres organisations internationales concernées. L'Organisation vise à étendre les programmes «Une seule santé» pour y associer les ministères chargés de la gestion des ressources naturelles, qui représentent les préoccupations «environnementales», afin de prendre en compte la protection de la biodiversité et des écosystèmes et d'améliorer les interventions et les politiques en amont de façon à prévenir l'apparition d'agents pathogènes zoonotiques et de maladies transfrontières. La FAO dans la région développe également un outil complet sur les besoins et la préparation selon l'approche «Une seule santé», accompagné de programmes de formation, pour un déploiement en 2023. Les résultats attendus de ces travaux aideront les Membres à mener à bien des systèmes de sécurité nationaux et internationaux fondés sur l'approche «Une seule santé» et intégrant la sécurité des végétaux, qui opéreront via une meilleure prévention des organismes nuisibles et des maladies, un dispositif d'alerte précoce, une réduction des risques et une gestion plus efficace des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris ceux liés à la résistance aux antimicrobiens.

26. Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs (AP 4). Dans la région, la FAO développera entre les Membres l'échange de connaissances et de bonnes pratiques en matière d'agriculture familiale et d'agroécologie. L'Organisation fournira, par exemple, un programme de formation modulaire sur le cycle d'élaboration des politiques publiques en matière d'agriculture familiale, fondé sur des études de cas réalisées au sein de l'ANASE, pour permettre aux Membres de concevoir des politiques organisant un accès équitable aux ressources économiques, aux infrastructures et aux ressources naturelles, en particulier pour les petits exploitants, les agriculteurs familiaux, les peuples autochtones, les femmes et les jeunes. L'appui de la FAO à ses Membres visera également à : faciliter l'accès des plus vulnérables à la vulgarisation, à l'information, aux services et à la formation, aux technologies et aux innovations; concourir au développement de chaînes de valeur courtes liant plus directement les petits exploitants au marché; et concevoir et mettre en œuvre des services consultatifs et des services ruraux qui tiennent compte des questions de genre, pour améliorer la compétitivité des petits producteurs et accroître leur participation à l'économie rurale.

27. Une alimentation saine pour tous (AN 1). La FAO appuiera les Membres de la région pour qu'ils encouragent les consommateurs à adopter une alimentation saine et obtiennent des acteurs de la chaîne alimentaire qu'ils s'engagent à produire et à commercialiser des aliments nutritifs. Les interventions seront axées sur les politiques, la législation et la coordination avec le secteur privé ainsi que sur l'élaboration de programmes, et l'on veillera en outre à prendre systématiquement en compte la nutrition dans toutes les politiques sectorielles pour répondre aux préoccupations accrues des populations urbaines de plus en plus nombreuses dans la région. Par ailleurs, la FAO élaborera des supports permettant de prendre la nutrition en compte dans l'éducation, la diffusion de l'information, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation, tout en appréciant à sa juste valeur la diversité de la cuisine asiatique. Ces informations propres aux pays aideront les parties prenantes et les consommateurs à prendre conscience du droit à une nourriture adéquate et à une alimentation saine pour tous et pousseront à un changement de comportement. La FAO donnera la priorité à l'autonomisation de tous les acteurs, en s'intéressant tout particulièrement à ceux qui sont souvent laissés pour compte dans les communautés rurales.

28. La nutrition au bénéfice des plus vulnérables (AN 2). Les activités menées au titre de ce DPP porteront spécifiquement sur les défis évoqués précédemment concernant l'*amélioration en matière de nutrition*, et la FAO soutiendra les Membres dans leur action pour les relever. Le travail de la FAO comprendra la collecte de données et d'éléments probants et l'élaboration de politiques et de programmes de nutrition ciblant les plus vulnérables. En 2019, la FAO, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'OMS se sont associés pour élaborer un plan d'action mondial contre l'émaciation des enfants intitulé *Global Action Plan on Child Wasting*, l'objectif étant de réduire la charge que représente cette forme de malnutrition et d'atteindre les cibles correspondantes de l'ODD 2 d'ici à 2030. Les Membres de la FAO dans la région soutiennent activement ce plan d'action mondial, et la FAO apportera son appui aux pays de la région qui s'engageront en tête dans la prévention et la gestion de l'émaciation chez les enfants selon une logique systémique englobant les systèmes agroalimentaires et les systèmes de santé, de protection sociale et de distribution d'eau et d'assainissement.

29. Des aliments sains pour tous (AN 3). Compte tenu de l'accroissement des populations urbaines et d'une conscience grandissante des questions de santé dans bien des pays de la région, la FAO soutiendra les Membres dans la mise en place de mécanismes nationaux efficaces de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, en les aidant à examiner et à actualiser les cadres d'action et les cadres juridiques et institutionnels qui sous-tendent une gouvernance nationale, régionale et mondiale forte dans ce domaine et des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires. La FAO aidera les Membres à évaluer les mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP) et la transparence des marchés au Bangladesh, au Bhoutan, au Kiribati, au Népal, au Pakistan, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, et à généraliser les outils MSP numériques. Les activités menées au titre de ce DPP permettront également de développer les capacités des opérateurs de la chaîne de valeur alimentaire dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises de la région, de sensibiliser les consommateurs à la sécurité sanitaire des aliments et de renforcer et d'étendre les partenariats dans ce domaine, en particulier le long des chaînes de valeur et sur les marchés de produits frais. Les normes alimentaires établies par la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius continueront d'être soutenues et la capacité des pays à participer à leur formulation sera renforcée.

30. Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (AN 4). La FAO aidera les Membres à enrichir la base de connaissances relative à la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture grâce à la collecte de données et à l'analyse statistique. La FAO a élaboré une stratégie en matière de pertes et de gaspillage alimentaires dans la région Asie-Pacifique, fondée sur le Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires, lui-même rédigé pour répondre à une demande du Comité de l'agriculture, à sa vingt-sixième session. En déployant cette stratégie, la FAO s'emploie à accroître la sensibilisation à la réduction des pertes et du gaspillage en s'appuyant sur des éléments probants et à fournir des outils et des technologies utiles. L'amélioration des pratiques en matière de pertes et de gaspillage alimentaires sera facilitée par le réseau spécialisé dans ce domaine, qui réunit des agents des États et des praticiens, et par des manuels techniques et des manuels de formation consacrés aux pertes de produits alimentaires sur les exploitations et en dehors de celles-ci, que la FAO élabore actuellement dans la région.

***Priorité régionale 2 – Accélérer la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles afin de préserver la biodiversité et d'agir pour le climat***

31. L'objectif de cette priorité régionale est d'aider les Membres à protéger, restaurer et défendre une utilisation durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et à lutter contre le changement climatique en mettant en place des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables.

Tableau 2. Relation entre la priorité régionale 2, Accélérer la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles afin de préserver la biodiversité et d'agir pour le climat, et les DPP, les cibles des ODD et les domaines à mettre en avant

	Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines à mettre en avant dans la région
Amélioration en matière d'environnement	AE 1. Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services climatologiques pour fonder les politiques, la planification et les décisions d'investissement sur des éléments probants.</li> <li>• Accès aux financements environnemental et climatique mondiaux.</li> <li>• Transposition à plus grande échelle des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets, ainsi que du suivi, de l'établissement de rapports et de la vérification.</li> </ul>
	AE 3. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration des écosystèmes (ce qui comprend la restauration des forêts et des paysages et la gestion durable des forêts ainsi que des terres et des sols).</li> <li>• Utilisation durable de la biodiversité grâce à un renforcement des capacités.</li> </ul>
	AE 4. Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables	1.1, 2.1, 11.a, 12.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique permettant d'améliorer les filières alimentaires approvisionnant les zones urbaines.</li> <li>• Gouvernance de la question alimentaire en milieu urbain, pour un accès inclusif à la nourriture et une alimentation abordable pour les citoyens pauvres.</li> <li>• Solutions de foresterie urbaine permettant d'améliorer la fourniture de services écosystémiques.</li> </ul>
Amélioration en matière de conditions de vie	AV 4. Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination des risques nombreux et combinés que les crises économiques et environnementales font peser sur les systèmes agroalimentaires et les moyens d'existence.</li> <li>• Mécanismes de gouvernance (y compris l'action publique, la planification et la coordination institutionnelle) permettant une gestion multirisque dans les secteurs AFAUT.</li> <li>• Mesures de réduction de la vulnérabilité et des risques, ciblant les petits agriculteurs et le nexus aide humanitaire-développement-paix.</li> <li>• Action anticipée et protection sociale permettant de réagir aux chocs.</li> </ul>

32. Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets (AE 1). Faciliter l'élaboration de mécanismes innovants de financement mixte à des fins climatiques et faire participer le secteur privé à des investissements durables à grande échelle figurent parmi les priorités essentielles dans la région. La FAO aidera les Membres, et en particulier les pays les moins avancés, à définir des stratégies et à élaborer des propositions leur permettant d'accéder aux financements – notamment, mais non exclusivement, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), du Fonds vert pour le climat (FVC) et du Fonds d'adaptation – susceptibles de les aider à réaliser leurs ambitions sur le plan climatique dans les secteurs AFAUT (agriculture, forêts et autres utilisations des terres). En outre, il sera essentiel de renforcer les capacités en matière de prévision et de planification à tous les niveaux et d'appuyer à la fois l'élaboration de solutions permettant de lutter contre le changement climatique et de relever les défis associés, et l'investissement dans ces solutions, pour transposer à plus grande échelle une agriculture durable et intelligente face au climat, propre à développer la résilience et à réduire les émissions des systèmes agroalimentaires, et pour réaliser l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture, dont le Réseau pour la résilience face au changement climatique de l'ANASE est le fer de lance. Dans la région, la FAO a développé des services et outils climatologiques<sup>3</sup> qui aideront les Membres à élaborer des politiques, des plans, des investissements et des programmes/projets efficaces dans un contexte de changement climatique. Par ailleurs, la FAO poursuivra ses activités de plaidoyer et de soutien visant à donner une plus large place aux secteurs AFAUT dans les cadres d'atténuation du changement climatique et de réduction des risques de catastrophe, tout en renforçant le suivi, la présentation et la vérification de l'apport de ces secteurs aux contributions déterminées au niveau national, au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et aux ODD qui s'y rapportent, afin de mobiliser des ressources et de mener à bien les actions ambitieuses.

33. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture (AE 3). Pour enrayer la dégradation généralisée des ressources naturelles des écosystèmes terrestres et aquatiques de la région, la FAO continuera d'appuyer les Membres dans la restauration de ces écosystèmes et l'utilisation durable de la biodiversité. L'Organisation aidera les Membres à mettre en œuvre et à transposer à plus grande échelle les bonnes pratiques de restauration des écosystèmes et des paysages, de gestion durable des forêts et d'utilisation durable des terres, des sols et de l'eau. Se fondant sur les programmes propres à chaque pays menés dans ce domaine, la FAO, en collaboration avec les Membres, étudiera un programme régional de restauration au titre duquel l'Organisation apportera aux Membres une assistance technique leur permettant d'améliorer leur accès à des financements innovants pour la restauration. Certains pays ont certes réussi à renverser la tendance à la déforestation en investissant massivement dans le reboisement, mais la FAO n'en continuera pas moins d'aider les Membres à stopper la déforestation et la dégradation des forêts et à réduire les émissions forestières par un renforcement des capacités nationales nécessaires pour évaluer l'étendue et l'état du capital forestier du pays et de ses ressources en terres. La région Asie et Pacifique étant la première consommatrice de bois, la FAO aidera les Membres à promouvoir des échanges durables et la création de valeur ajoutée le long des filières du bois, s'attaquant aux obstacles qui empêchent les petits exploitants, les microentreprises et petites et moyennes entreprises et les communautés d'accéder au financement, face à des échanges mondiaux de plus en plus réglementés et à une demande internationale croissante de produits en bois issus d'une exploitation légale et durable, sans déforestation.

34. Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables (AE 4). L'urbanisation rapide de la région nécessite que l'on développe les capacités dont les parties prenantes nationales et les administrations locales ont besoin pour concevoir et planifier des programmes intégrés afférents au secteur agroalimentaire, au service de populations urbaines diverses. Les activités de la FAO menées dans la région au titre de ce DPP se concentreront sur la gouvernance et la coordination des multiples parties prenantes, dans le cadre d'un agenda alimentaire urbain visant à améliorer l'accès à la nourriture et la fourniture d'une alimentation saine et abordable aux citoyens, en particulier les plus

---

<sup>3</sup> La FAO a élaboré des outils tels que le modèle PyAEZ, la plateforme d'évaluation des risques liés au climat, des services agrométéorologiques et des systèmes d'alerte précoce.

pauvres. L'une des principales composantes de ce travail sera le renforcement de l'entrepreneuriat et des liens entre les marchés le long de la chaîne de valeur agroalimentaire qui approvisionne les zones urbaines. Les activités de la FAO contribueront également à la foresterie urbaine, aux solutions s'inspirant de la nature dans les paysages périurbains, à l'adaptation fondée sur les écosystèmes et à la gestion des risques de catastrophe en milieu urbain, y compris les tempêtes de sable et de poussière. Que ce soit l'avancée des technologies abordables dans de nombreuses grandes villes, notamment dans les domaines de la transformation numérique et de l'efficacité logistique, ou le renforcement des réseaux bancaires après les deux crises financières, la région dispose d'un énorme potentiel pour faire progresser les systèmes alimentaires urbains. La FAO continuera de faire vivre une plateforme d'échange de connaissances afin d'encourager les approches et les pratiques innovantes concernant l'accès des Membres à des financements leur permettant de transposer leur action à plus grande échelle et d'inciter les parties prenantes nationales et locales à procéder à des investissements durables.

35. Systèmes agroalimentaires résilients (AV 4). La FAO axera son action sur l'élaboration des outils et le renforcement des capacités qui permettent d'évaluer la vulnérabilité et les risques, et notamment les risques qui se conjuguent et se superposent de plus en plus, comme les inondations, la sécheresse et la pandémie de covid-19. La FAO a commencé à travailler avec l'ANASE pour élaborer et mettre en œuvre un cadre d'action anticipée pour la gestion des catastrophes, compte tenu de la forte exposition aux calamités de plusieurs pays de l'ANASE, comme l'Indonésie et les Philippines. L'aide apportée aux Membres en matière d'action anticipée accentuera l'intégration d'informations sur les risques dans l'élaboration des politiques, la planification et les décisions d'investissement au service de systèmes agroalimentaires durables. Le renforcement de la gouvernance des risques dans les secteurs AFAUT visera en priorité la planification, la mobilisation des ressources et l'accroissement des investissements dans la réduction des risques de catastrophe, un choix cohérent avec la nécessité d'une adaptation aux effets du changement climatique. La FAO collaborera avec les Membres pour promouvoir des mesures innovantes et d'un bon rapport efficacité-coût, comme l'action anticipée et la protection sociale permettant de réagir aux chocs, afin de réduire les vulnérabilités, en particulier celles des femmes, des peuples autochtones et des petits exploitants socialement marginalisés.

***Priorité régionale 3 – Soutenir une transformation rurale inclusive pour obtenir des systèmes agroalimentaires durables et des sociétés rurales équitables***

36. Cette priorité régionale engage la FAO à œuvrer à une transformation rurale inclusive, ce qui comprend une croissance économique et un appui aux populations vulnérables visant à réduire les inégalités, en ne laissant aucun pays ni aucune personne de côté.

Tableau 3. Relation entre la priorité régionale 3, Soutenir une transformation rurale inclusive pour obtenir des systèmes agroalimentaires durables et des sociétés rurales équitables, et les DPP, les cibles des ODD et les domaines à mettre en avant

	Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines à mettre en avant dans la région
Amélioration en matière de production	AP 5. Agriculture numérique	1.4, 5.b, 9.c, 17.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiative Villages numériques, pour accélérer le développement rural et la croissance d'écosystèmes numériques dans des villages.</li> <li>• Systèmes agroalimentaires exploitant la puissance du numérique grâce à l'élaboration de politiques et de stratégies dans ce domaine, et autonomisation des femmes, des jeunes et des petits producteurs par la culture numérique.</li> </ul>

Amélioration en matière de conditions de vie	AV 1. Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales	2.3, 5.4, 5.a, 5.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la stratégie régionale 2022-2025 en matière d'égalité des genres pour l'Asie et le Pacifique et du plan d'action y afférent.</li> <li>• Intégration systématique des questions de genre dans les processus d'élaboration des politiques sur la sécurité alimentaire, la nutrition, la résilience sociale, l'égalité d'accès aux ressources (terres et eau, par exemple) et l'accès au numérique.</li> </ul>
	AV 2. Transformation rurale inclusive	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7, 14.b	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés agroalimentaires ruraux-urbains résilients, notamment commerce électronique et commerce numérique, chaînes de valeur inclusives, développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises et des entreprises agroalimentaires, et autonomisation des femmes et des jeunes grâce à des investissements dans l'agroalimentaire et dans les microentreprises et petites et moyennes entreprises, et au développement de leurs compétences numériques.</li> </ul>
	AV 5. Initiative Main dans la main	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.a, 10.1, 10.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement intégré des territoires et investissements ciblés pour concrétiser l'ODD 1 (lutte contre la pauvreté), l'ODD 2 (élimination de l'insécurité alimentaire) et l'ODD 10 (inégalités régionales).</li> </ul>

37. Agriculture numérique (AP 5). Il s'agit là de l'un des domaines d'activité les plus importants pour la FAO et les Membres dans la région au cours de cet exercice biennal, dont on attend qu'il accroisse l'efficacité des autres DPP. Dans le cadre de l'Initiative Villages numériques, la FAO et les Membres élaborent un cadre intégré de promotion de l'utilisation des services numériques correspondant aux besoins et aux capacités des utilisateurs finals en zone rurale. Ce cadre contribuera à créer les conditions propices pour que les petits producteurs, les microentreprises et petites et moyennes entreprises de l'agroalimentaire et les communautés rurales aient accès à de meilleurs débouchés commerciaux; il concourra également à améliorer la productivité et à renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires. La FAO collaborera avec les Membres pour intégrer les concepts ainsi que les bonnes pratiques et les solutions de l'Initiative Villages numériques dans les projets en cours, et aidera les Membres à concevoir et à transposer à plus grande échelle des écosystèmes numériques tels que ceux créés par l'Initiative, comme bases d'une accélération de la transformation rurale.

38. Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales (AV 1). La stratégie régionale 2022-2025 en matière d'égalité des genres pour l'Asie et le Pacifique et le plan d'action y afférent seront terminés début 2022. La FAO aidera les Membres à mettre en œuvre cette stratégie et à s'assurer que les femmes et les filles vivant en zone rurale ont le même accès que les autres aux innovations et aux solutions ainsi qu'à la formation, à l'éducation et aux financements nécessaires pour satisfaire leurs besoins et défendre leurs priorités et pour améliorer leur qualité de vie. Ces activités favoriseront l'émancipation économique et l'égalité de droits des femmes rurales, et permettront que celles-ci fassent mieux entendre leur voix et qu'elles exercent davantage de

responsabilités et participent aux prises de décisions dans les institutions et les organisations rurales. Quelques pays de l'ANASE recevront un soutien leur permettant de renforcer les mécanismes et les réseaux qui contribuent à intégrer les questions de genre dans les programmes nationaux de développement rural et d'éradication de la pauvreté. L'appui apporté par la FAO aux Membres couvrira la protection juridique et les politiques de soutien, ainsi que l'élaboration d'initiatives visant à défendre l'égalité dans l'accès aux ressources naturelles et productives et dans le contrôle de ces ressources, par le truchement des régimes fonciers, des droits d'utilisation de l'eau d'irrigation et d'autres ressources. Les Membres seront également accompagnés dans le développement de la commercialisation et du capital social, ainsi que des services connexes, dont le crédit, l'information, les services de vulgarisation, les innovations numériques et d'autres services permettant de donner aux femmes rurales les moyens d'agir et de réduire les écarts liés au genre; ils recevront aussi un soutien portant sur l'amélioration des méthodes d'enquête, de l'analyse et des dialogues sur les politiques nécessaires pour concrétiser la cible de l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes.

39. Transformation rurale inclusive (AV 2). Son développement économique rapide a permis à la région d'acquérir une vaste expérience, utile pour transformer les moyens d'existence des populations rurales, en particulier des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés (tels que les femmes, les jeunes, les petits producteurs, les agriculteurs familiaux ou les peuples autochtones), selon le principe qui veut qu'on ne laisse personne de côté. La FAO collaborera avec les Membres pour favoriser la diversification des revenus et développer le travail décent dans les zones rurales le long des chaînes de valeur agricoles, en reliant au plus vite les zones urbaines en expansion et le secteur privé aux zones rurales et aux agriculteurs. Les activités mettront en avant des possibilités d'emploi mieux payé et de meilleure qualité, notamment pour les jeunes, tout en s'efforçant d'éliminer le travail des enfants, et s'emploieront à améliorer et à élargir l'accès à une protection sociale adéquatement conçue et ciblée. S'appuyant sur des plateformes de communication plus performantes pour partager les bonnes pratiques applicables à la région, les Membres seront encouragés à échanger le savoir-faire acquis en matière de politiques et stratégies propres à favoriser les liens entre les marchés ruraux et urbains grâce au développement de diverses plateformes de marché et du commerce numérique, ce qui permettra d'améliorer l'accès aux marchés des petits exploitants, des femmes et des jeunes entrepreneurs. La FAO plaidera pour des programmes et des stratégies sur mesure visant à attirer les jeunes, en mettant l'accent sur la création d'emplois, la formation et le soutien financier des entreprises agricoles dirigées par des jeunes, et en mettant à profit la transformation numérique en croissance rapide dans la région.

40. Initiative Main dans la main (AV 5). Neuf pays de la région – Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Îles Salomon, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao et Tuvalu – œuvrent pour utiliser la plateforme de données fondée sur le SIG et la modalité de partenariat de l'Initiative Main dans la main qui visent à améliorer la collaboration des Membres avec les principaux donateurs (y compris les institutions financières internationales), le secteur privé et la société civile. Un certain nombre de pays supplémentaires se joindront au partenariat au cours de l'exercice biennal. La FAO aidera ces pays à préparer un plan d'investissement dans le cadre de l'Initiative Main dans la main et à former les fonctionnaires à l'approche permettant de s'assurer que les programmes, l'action publique et les décisions d'investissement visant à concrétiser le potentiel de développement de l'agriculture sont fondés sur les plus rigoureux des faits scientifiques et des éléments probants propres au pays, renforçant par là même les investissements qui sont placés sous la conduite des pays et servent à favoriser la transformation rurale. Au vu des conséquences de la pandémie de covid-19 et d'autres crises, en particulier sur la pauvreté et la faim dans les territoires et chez les populations vulnérables, la résilience sera également prise en compte dans le ciblage et les points d'entrée de la plupart des plans d'investissement établis à l'appui des programmes de l'Initiative Main dans la main dans la région Asie et Pacifique. En les aidant à former et maintenir des coalitions de parties prenantes autour de plans territoriaux ambitieux, l'Initiative Main dans la main aidera les Membres à déterminer les possibilités de financement, d'investissement, d'évolution des politiques et des institutions, et d'appui, y compris par la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sur les données, l'innovation et la transformation numérique.



**Priorité régionale 4 – Renforcer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires dans les PEID du Pacifique**

41. En accord avec les voies de transformation des systèmes agroalimentaires élaborées par les Membres, les activités de la FAO dans les PEID du Pacifique accorderont une large place à la construction de systèmes agroalimentaires durables et résilients via la mise en œuvre du cadre de programmation multipays relatif aux îles du Pacifique (2018-2022), qui concerne 14 pays de cette région. Cette priorité régionale formera le pilier central du travail mené par la FAO dans le Pacifique pour élaborer le cadre de programmation par pays 2023-2027 et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027, actuellement en préparation, et intégrera la transformation des systèmes agroalimentaires en tant que voie de développement fondamentale.

Tableau 4. Relation entre la priorité régionale 4, Renforcer la durabilité et la résilience des systèmes agroalimentaires dans les PEID du Pacifique, et les DPP, les cibles des ODD et les domaines à mettre en avant

	Domaines prioritaires du Programme (DPP)	Cibles des ODD	Domaines à mettre en avant dans la région
Amélioration en matière de production	AP 2. Transformation bleue	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaînes de valeur des produits comestibles de la mer.</li> <li>• Pêche illicite, non déclarée et non réglementée.</li> <li>• Données et statistiques: suivi de l'ODD 14.</li> </ul>
	AP 3. Approche «Une seule santé»	1.5, 3.d, 15.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévention et gestion des organismes nuisibles et des maladies.</li> <li>• Alerte précoce et gestion des risques sanitaires, y compris la résistance aux antimicrobiens.</li> <li>• Législation en matière de biosécurité et harmonisation des politiques avec les normes internationales.</li> <li>• Produits écologiquement acceptables substituables aux pesticides extrêmement dangereux.</li> </ul>
	AP 4. Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs	1.4, 2.3, 2.4, 9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche et aquaculture artisanales sûres et durables: accès sûr et équitable aux espèces côtières productives, facilitation et amélioration de l'efficacité de la gestion communautaire de la pêche, aquaculture à petite échelle.</li> <li>• Petite agriculture, agroforesterie, foresterie: mécanismes communautaires de gouvernance et de prise de décision, gestion des ressources et systèmes d'exploitation traditionnels, et chaînes de valeur.</li> <li>• Données et statistiques: méthodes de collecte de données sur l'adaptation de la production et les rendements dans le contexte des petites îles.</li> </ul>

	AP 5. Agriculture numérique	1.4, 5.b, 9.c, 17.8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme de solutions pour les petits États insulaires en développement (PEID): partage des connaissances et coopération.</li> <li>• Stratégies d'agriculture numérique (formulation et mise en œuvre).</li> <li>• Accès à des informations techniques et météorologiques et à des informations sur les marchés à jour.</li> </ul>
Amélioration en matière de nutrition	AN 1. Une alimentation saine pour tous	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception et mise en œuvre de programmes et de politiques sur l'alimentation et la nutrition.</li> <li>• Prise en compte systématique de la nutrition dans toutes les politiques sectorielles.</li> <li>• Soutien aux mécanismes nationaux de coordination et de planification en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.</li> <li>• Plaidoyer et sensibilisation aux niveaux national et communautaire.</li> </ul>
	AN 3. Des aliments salubres pour tous	2.1, 2.2, 3.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonnes pratiques de fabrication, de manutention, d'emballage et d'hygiène.</li> <li>• Comités nationaux du Codex.</li> </ul>
Amélioration en matière d'environnement	AE 1. Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques d'agriculture climato-intelligente pour une production intégrée de plantes, d'arbres et d'animaux.</li> <li>• Action commune de Koronivia pour l'agriculture et mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national.</li> <li>• Données et statistiques: suivi de l'ODD 15 et réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, plus gestion durable des forêts et conservation et accroissement des stocks de carbone forestiers, niveaux de référence pour les forêts (REDD+).</li> <li>• Propositions au titre du Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat.</li> </ul>

	AE 3. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture	2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biodiversité et gestion avisée des produits chimiques en agriculture.</li> <li>• Restauration des forêts et des paysages.</li> <li>• Utilisation d'espèces locales diverses et polyvalentes dans les systèmes d'agroforesterie.</li> <li>• Gestion et gouvernance fondées sur des éléments probants, innovation technologique et participation du secteur privé à la préservation de la biodiversité et à la restauration des écosystèmes marins (régénération des herbiers marins et des mangroves, restauration des écosystèmes littoraux).</li> </ul>
Amélioration en matière de conditions de vie	AV 4. Systèmes agroalimentaires résilients	1.3, 1.5, 2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de suivi de la sécurité alimentaire.</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre de politiques, y compris concernant l'allocation des ressources.</li> <li>• Secours d'urgence après des catastrophes naturelles.</li> <li>• Stratégies de réduction des risques de catastrophes touchant la pêche et gestion de ces risques.</li> </ul>

42. Transformation bleue (AP 2). Dans les PEID du Pacifique, la FAO répondra à la nécessité de soutenir un secteur de la pêche *plus* efficient, inclusif, résilient et durable, pour mettre pleinement à profit l'énorme potentiel de ce secteur pour le développement des pays concernés. La FAO continuera d'aider les Membres à développer les chaînes de valeur des produits comestibles de la mer et à favoriser un accès équitable aux marchés et à la nutrition. Un appui technique sera fourni pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée grâce au développement de systèmes informatiques. Les PEID du Pacifique soutiennent les communautés de pêcheurs pratiquant une pêche artisanale; aussi la FAO aidera-t-elle les Membres de cette région à renforcer encore la gestion communautaire de la pêche. Par ailleurs, la FAO apportera un soutien supplémentaire aux pays du Pacifique en matière d'information et d'analyse relatives à la pêche artisanale, aux fins du suivi de l'ODD 14.

43. Approche «Une seule santé» (AP 3). Cette approche est un enjeu relativement nouveau dans les PEID du Pacifique et un sujet sur lequel l'assistance de la FAO à ses Membres et aux autres parties prenantes est particulièrement indiquée. Tout en étudiant le soutien supplémentaire fourni par d'autres Membres de la région, et en partenariat avec d'autres organismes, la FAO aidera les Membres de la région Pacifique à renforcer les systèmes reposant sur le principe «Une seule santé» pour les êtres humains, les animaux, les plantes et l'environnement, compte tenu des menaces accrues qui pèsent sur les systèmes de production de cette région. Un appui sera apporté pour renforcer les capacités, ainsi que les politiques et les programmes, aux niveaux régional et national, de même que la prévention et la gestion des organismes nuisibles et des maladies, et l'alerte précoce et la gestion des risques sanitaires, y compris la résistance aux antimicrobiens. La FAO présentera les meilleures pratiques élaborées par le Centre d'urgence pour la lutte contre les maladies animales transfrontières ainsi que l'outil complet sur les besoins et la préparation «Une seule santé» et les programmes de formation destinés aux PEID du Pacifique. La FAO maintiendra l'assistance visant à lutter contre les déficits de biosécurité et à veiller à l'harmonisation des lois et politiques avec les normes internationales. Enfin, le soutien fourni sur le plan technique et en matière de capacités se concentrera sur les solutions écologiques de

remplacement des pesticides dangereux afin d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments tout en protégeant l'environnement naturel des PEID du Pacifique.

44. Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs (AP 4). Ce DPP demeurera l'un des domaines d'action phares de la FAO dans la région Pacifique, où le soutien de l'Organisation aux Membres contribuera à la sûreté et à la durabilité de la pêche et de l'aquaculture artisanales, mais aussi de la petite agriculture et agroforesterie, grâce à l'amélioration des données, de la législation, des politiques, des stratégies et des programmes. Ces éléments renforceront l'équité d'accès des petits producteurs aux ressources économiques et aux ressources naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies. Les petits producteurs de chaque pays de la région Pacifique ont leurs propres caractéristiques, aussi la FAO adoptera-t-elle des approches sur mesure pour soutenir l'adaptation, fondée sur des éléments probants, des politiques intéressant la production à petite échelle. Ces approches s'appuieront sur des méthodes de collecte de données de production/de rendement applicables à de petites îles, tout en faisant appel aux technologies numériques. Un appui spécifique sera fourni aux petits agriculteurs et producteurs forestiers, dans le respect de la diversité culturelle et des traditions de chaque pays du Pacifique. Par ailleurs, la FAO s'emploiera à améliorer les mécanismes communautaires de gouvernance et de prise de décision, à renforcer la gestion des ressources et les systèmes d'exploitation agricole traditionnels, à promouvoir des solutions s'inspirant de la nature et à développer les chaînes de valeur.

45. Le soutien de l'Organisation aux communautés d'artisans pêcheurs sera primordial pour les PEID du Pacifique. Il visera en priorité à élaborer et promouvoir des stratégies d'adaptation, comme un accès sûr et équitable aux espèces côtières productives, à transposer à plus grande échelle la gestion communautaire de la pêche, à appuyer l'aquaculture à petite échelle pour contribuer à la sécurité alimentaire et à encourager les processus de gouvernance qui permettent aux pêcheurs de participer aux décisions de gestion.

46. Agriculture numérique (AP 5). Dans le cadre de ce DPP, fondamental pour les PEID du Pacifique, la FAO aidera les Membres à élargir leurs débouchés commerciaux et à améliorer leur productivité et leur résilience grâce au développement de technologies numériques accessibles, notamment via la plateforme de solutions pour les PEID, qui favorisera le partage des connaissances et la coopération. Un soutien sera apporté aux pouvoirs publics et aux parties prenantes locales pour faciliter la formulation et la mise en œuvre de stratégies d'agriculture numérique, ainsi que l'élaboration et la reproduction de solutions viables visant à améliorer les systèmes agroalimentaires, y compris par l'accès à des informations à jour, sur le plan technique et météorologique et concernant les marchés.

47. Une alimentation saine pour tous (AN 1). Compte tenu de l'épidémie de maladies non transmissibles et du triple fardeau de la malnutrition qui touchent les PEID du Pacifique, la FAO orientera l'assistance qu'elle apporte dans ce domaine vital vers la promotion de la production et de la consommation d'aliments frais, sûrs, nutritifs et sains. Plus spécifiquement, la FAO continuera d'orchestrer la production d'information, le renforcement des capacités en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de programmes relatifs à l'alimentation et à la nutrition, et la prise en compte de la nutrition dans toutes les politiques sectorielles des PEID du Pacifique. En outre, l'Organisation soutiendra la coordination et la planification nationales dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi que les activités de plaidoyer et de sensibilisation aux niveaux national et communautaire, pour lesquelles la FAO et les Membres étudieront de plus près le recours à des moyens numériques pour atteindre les îles isolées.

48. Des aliments salubres pour tous (AN 3). Les PEID du Pacifique, Membres de la FAO, sont résolus à améliorer la sécurité sanitaire des aliments, notamment en appliquant de bonnes pratiques de fabrication, de manutention, d'emballage et d'hygiène. En collaboration avec les Membres, les communautés et le secteur privé, la FAO aidera les Membres de la région Pacifique à accentuer le renforcement des capacités des comités nationaux du Codex.

49. Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets (AE 1). Dans la région Pacifique, la FAO continuera de favoriser la définition et la mise en œuvre de pratiques climato-intelligentes de gestion intégrée des cultures, des forêts et des terres et de

production animale, y compris par le truchement de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et via la mise en œuvre et le suivi des contributions déterminées au niveau national. S'appuyant sur l'expérience acquise au niveau régional et en accord avec la nouvelle stratégie organisationnelle sur le changement climatique, la FAO fournira une assistance spécifiquement ciblée sur le renforcement des capacités de suivi des forêts et la détermination des niveaux de référence pour les forêts (REDD+, Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement), sur la gestion durable des terres et de l'eau et sur la pêche et l'aquaculture, et aidera notamment les pays à accéder aux fonds pour le climat en déposant des propositions auprès du FEM, du Fonds d'adaptation et du Fonds vert pour le climat.

50. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture (AE 3). Dans ce DPP, l'objectif de la FAO dans la région Pacifique est de fournir un appui technique visant l'utilisation durable, la conservation et la restauration des écosystèmes et des services écosystémiques marins, terrestres et dulçaquatiques. La FAO élaborera des politiques et des programmes plus efficaces de gestion et de gouvernance intégrées et fondées sur des éléments probants, d'innovation technologique et de participation du secteur privé aux programmes de restauration des écosystèmes et de préservation de la biodiversité. Ces programmes pourraient par exemple s'atteler à régénérer les herbiers marins et les mangroves (qui constituent des zones d'alevinage pour la pêche côtière) et à améliorer et rétablir la santé des écosystèmes littoraux, tels que les récifs coralliens et les espèces associées, pour concourir à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence des pêcheurs artisanaux et des petits agriculteurs.

51. Systèmes agroalimentaires résilients (AV 4). Dans son soutien aux Membres de la région Pacifique, la FAO prêtera une attention particulière au renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence, en s'appuyant pour ce faire sur une compréhension plus fine des vulnérabilités et sur des mesures plus efficaces de réduction et de gestion des risques. L'Organisation fournira un appui technique concourant à mettre en place des systèmes de suivi d'une sécurité alimentaire durable en tenant compte de la saisonnalité et des crises, à produire des éléments probants permettant d'éclairer les politiques concernées, à favoriser l'élaboration de politiques inclusives en rapport avec des systèmes agroalimentaires résilients et à renforcer les capacités nationales de mise en œuvre des politiques et d'allocation des ressources visant de tels systèmes. Une assistance ciblée sera également fournie pour faire face aux urgences et soutenir les mesures de restauration prises au lendemain de catastrophes naturelles, notamment en développant les cultures et les arbres susceptibles de rétablir rapidement une offre de produits alimentaires sains après le passage de cyclones. La FAO collaborera étroitement avec les autorités chargées de la pêche et les communautés de pêcheurs de façon à amener ce secteur à réduire les risques qui le menacent au moyen de stratégies plus performantes de réduction des risques de catastrophe et d'une participation à la gestion de ces risques au niveau national.

#### *Accélérateurs et thèmes transversaux*

52. Soucieuse d'accélérer le pas, d'intensifier autant qu'il se peut les efforts tendant à réaliser les ODD et de concrétiser les *quatre améliorations*, la FAO fera appel à **quatre accélérateurs** et **trois thèmes transversaux** dans toutes les interventions programmatiques, afin de hâter les effets produits en limitant les compromis autant que possible.

#### *Accélérateurs*

53. Par technologies en faveur de systèmes agroalimentaires durables, on entend l'utilisation de la science et de la connaissance pour élaborer des techniques permettant de fournir un produit et/ou un service qui augmente la durabilité des systèmes agroalimentaires. Ces technologies doivent être accessibles à tous et utilisables à un coût abordable, et il convient de tenir compte des risques éventuels d'augmentation des inégalités, de concentration des marchés et de contribution à la dégradation des ressources naturelles. Dans la région, la FAO organise des sessions d'échange de connaissances pour présenter les nouvelles technologies et les bonnes pratiques utilisant des technologies de pointe dans les programmes et les projets de terrain. L'Organisation mettra en œuvre une stratégie de gestion des connaissances pour s'assurer que tous les Membres ont accès aux travaux

techniques de la FAO aux niveaux régional et national, par le truchement de diverses plateformes, et notamment aux sources de connaissances, de données et d'éléments probants explicites et implicites.

54. L'innovation est un élément moteur fondamental pour libérer le monde de la faim et de la malnutrition; elle comprend les innovations technologiques, sociales, politiques, institutionnelles et financières. L'innovation implique de faire quelque chose de nouveau et de différent, par exemple résoudre un problème ancien d'une nouvelle manière, traiter un nouveau problème avec une solution éprouvée et/ou apporter une nouvelle solution à un nouveau problème. Intégrant toute la richesse de l'expérience acquise dans la région dans le domaine de l'innovation, la FAO mettra en œuvre sa stratégie en matière de science et d'innovation et veillera à ce que les projets et les programmes disposent d'un éventail de solutions, composé notamment de savoirs traditionnels, de pratiques modernes et d'outils et de technologies sur le point de sortir, pour relever les défis de la région. La FAO constituera également un recueil de solutions éprouvées aux problèmes d'ordre agroalimentaire de la région et le mettra à disposition sur plusieurs plateformes de partage des connaissances.

55. Les produits de données contribuent à favoriser la prise de décisions fondées sur des éléments probants, et comprennent l'élaboration de méthodes, de normes et de cadres, ainsi que la collecte, le traitement et la diffusion de données, parallèlement aux partenariats et au renforcement des capacités requis. Dans la région, la FAO aidera les institutions statistiques nationales et les ministères concernés à adopter les définitions, les notions et les classifications reconnues à l'échelle internationale et renforcera leur capacité à produire des données comparables à cette échelle et des rapports sur les 21 indicateurs des ODD. La FAO soutiendra également la publication plus fréquente de données statistiques plus harmonisées, produites à l'aide d'un système intégré d'enquêtes et de recensements portant sur le secteur agricole, tout en facilitant l'utilisation croissante des technologies numériques qui permettent d'établir des statistiques à moindre coût et plus rapidement. L'une des composantes importantes des produits régionaux du savoir aura pour but de fournir des données fiables, qui permettront de formuler les politiques en se fondant sur des éléments probants.

56. Les compléments (gouvernance, capital humain et institutions) sont les dimensions nécessaires et additionnelles d'une action collective efficace à toutes les échelles, compte tenu notamment du fait que de nombreuses parties prenantes ne profitent pas des importantes avancées technologiques et innovations qui ont été réalisées au cours de la dernière décennie. L'importance de ces compléments s'est encore accrue durant la pandémie de covid-19. La FAO continuera de les développer en apportant un soutien aux politiques et des orientations techniques et stratégiques visant à reconstruire des systèmes agroalimentaires résilients face aux pandémies. Par des programmes menés à l'échelle régionale et sur le terrain, la FAO appuiera le renforcement des capacités nécessaires à une bonne gouvernance et à la constitution d'un capital humain permettant une transformation agroalimentaire durable.

### *Thèmes transversaux*

57. L'égalité des genres occupe une place centrale dans le mandat de la FAO, car l'Organisation ne peut atteindre ses objectifs qu'en travaillant parallèlement à instaurer cette égalité et en soutenant les femmes dans les différents rôles qu'elles assument dans l'agriculture et le développement rural. Dans la région, le travail sur ce thème mené au niveau des pays sera régi par la stratégie régionale 2022-2025 en matière d'égalité des genres pour l'Asie et le Pacifique et le plan d'action y afférent, qui fixent les priorités régionales permettant de favoriser l'égalité des genres conformément à la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes. La FAO renforcera également son travail en partenariat dans ce domaine, notamment en donnant aux organisations de femmes et de jeunes les moyens de participer à des investissements responsables dans l'agriculture et en intégrant systématiquement la question de l'égalité des genres dans le programme de travail de l'ANASE sur le développement rural et l'éradication de la pauvreté.

58. Il y a longtemps que les Nations Unies sont conscientes du fait que les jeunes représentent une ressource humaine essentielle au développement et jouent un rôle clé dans le changement social, la croissance économique et l'innovation technologique. La FAO s'efforcera d'évaluer et de prendre en compte les besoins des jeunes et les possibilités qui s'offrent à eux, d'attirer l'attention sur la tranche

d'âge la plus basse (15-17 ans) et de veiller à ce que les jeunes soient représentés. Dans la région, tout en renforçant la capacité des partenaires locaux/nationaux/régionaux à promouvoir la participation des jeunes à l'agriculture et à concevoir des programmes intégrant cette population, la FAO aidera les Membres à élaborer, au niveau local, des programmes scolaires et des formations professionnelles, sur la base d'études visant à lier plus étroitement l'éradication du travail des enfants et l'emploi décent des jeunes dans une agriculture durable à l'échelle régionale et nationale.

59. L'inclusion est essentielle si l'on veut s'assurer que les interventions de la FAO ne laissent personne de côté; il faut donc aborder l'action, qu'elle soit locale, nationale ou mondiale, selon une approche inclusive pour faire en sorte que les groupes historiquement marginalisés participent et contribuent à la croissance économique et au développement humain et en tirent profit. L'inclusion est à la fois un processus, un principe et un résultat. La FAO élargira l'action qu'elle mène pour accélérer une transformation durable et inclusive du monde rural dans la région. Les activités prioritaires sont la production de connaissances et le plaidoyer en faveur des pauvres en milieu rural, en particulier des groupes vulnérables. Dans la région, la FAO donnera des avis sur les politiques à mettre en œuvre et aidera les Membres à s'attaquer aux inégalités structurelles qui empêchent les groupes vulnérables de contribuer au développement et d'en bénéficier, et à faire en sorte que ces personnes jouissent de leurs droits fondamentaux. La FAO appuiera également la participation effective des groupes vulnérables aux processus décisionnels locaux et nationaux qui influent sur leur vie et leurs moyens d'existence.

### ***Stratégies et initiatives de la FAO***

60. Initiative Main dans la main. L'objectif de l'Initiative Main dans la main de la FAO est de contribuer à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires et le développement rural durable en ciblant les personnes les plus pauvres et celles qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en associant toutes les dimensions utiles des systèmes agroalimentaires au moyen d'analyses et de partenariats. La FAO continuera de faciliter les partenariats, et fournira, par l'intermédiaire de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main, des modélisations géospatiales et une analytique avancées, qui permettront de déterminer les possibilités les plus prometteuses d'augmenter les revenus des populations rurales et de réduire les inégalités et les vulnérabilités auxquelles celles-ci font face.

61. La région encouragera les bonnes pratiques et les approches suivantes:

- a. mener une analyse utilisant un système d'information géographique pour éclairer une planification intégrée des investissements;
- b. soutenir les pouvoirs publics de façon à faciliter les partenariats et les investissements public-privé en accord avec les programmes et les plans soutenus par l'Initiative;
- c. ajouter dans les plans d'investissement soutenus par l'Initiative des angles de vue particuliers tels que celui des PEID et celui de la résilience;
- d. permettre des investissements dans les chaînes de valeur via des partenariats avec les institutions financières internationales et les fonds multilatéraux (dont le Fonds international de développement agricole et le Global Agriculture and Food Security Fund);
- e. mettre en place des structures de gouvernance multisectorielles et des tables rondes sur ce thème pour coordonner les initiatives des différents acteurs dans le domaine de la transformation rurale inclusive.

62. Un pays – un produit prioritaire. En septembre 2021, la FAO a officiellement présenté l'*Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux: Un pays – un produit prioritaire*, qui vise à mettre en place des chaînes de valeur durables pour des produits agricoles spéciaux. Ces produits présentent des qualités uniques et des caractéristiques particulières, associées à des situations géographiques et des patrimoines culturels; ils peuvent contribuer de manière importante à la sécurité alimentaire et à une alimentation saine, soutenir les moyens d'existence des agriculteurs et la croissance économique, et protéger l'environnement et la biodiversité.

63. La mise en œuvre de l'initiative Un pays – un produit prioritaire dans la région mettra l'accent sur le fait qu'il importe que les pouvoirs publics s'emparent de ces processus et les fassent leur. Une étude de l'initiative Un village – un produit publiée précédemment indique en effet que la participation active des pouvoirs publics peut faciliter la mobilisation des différentes parties prenantes qui interviennent dans le développement et la promotion des produits et assurer ainsi des résultats durables. La FAO organisera des manifestations régionales qui permettront de partager l'expérience acquise et de poser les principes essentiels à la conduite de cette initiative. De plus, la FAO dans la région présentera aux Membres et aux parties prenantes clés le module de formation multimédia de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) sur l'initiative OVOP, dans le cadre d'un accord conclu entre cette agence et la FAO.

64. Initiative 1 000 villages numériques. L'initiative 1 000 villages numériques de la FAO vise à convertir en pôles numériques 1 000 villages répartis dans le monde entier, dans le but d'appuyer la transformation des systèmes agroalimentaires. L'Organisation s'emploie également à mettre en service sa Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques afin d'offrir un lieu de dialogue et d'apprentissage entre pairs et de renforcer les liens entre l'agriculture et les tribunes consacrées à l'économie numérique. Cette plateforme aidera les pouvoirs publics dans l'élaboration de leurs politiques, tout en répondant aux préoccupations que pourrait susciter un partage accru de données.

65. La FAO facilitera le développement de ces villages numériques dans le cadre du DPP consacré à l'agriculture numérique. L'Organisation a entamé une collaboration avec 10 pays de la région pour promouvoir cette initiative, chaque pays étant actuellement à un stade différent du processus. Elle étendra son soutien à d'autres pays, aidera les Membres à élaborer une stratégie sur le recours aux approches numériques dans la transformation des communautés rurales et proposera des solutions numériques possibles à des communautés ciblées sélectionnées par les Membres.

#### **IV. Vers un modèle d'activité redynamisé**

##### ***Une exécution efficace au moyen d'une approche programmatique et axée sur les résultats***

66. Soucieuse de renforcer sa responsabilité, la FAO donne une importance stratégique à la mise en œuvre de ses grandes initiatives et aux priorités régionales qui permettent l'adaptation de son Cadre stratégique 2022-2031 au contexte de la région Asie et Pacifique. Cette approche suppose une plus forte intégration de la planification des ressources issues des différentes sources de financement (Programme ordinaire, contributions volontaires, Programme de coopération technique, par exemple), afin de produire les résultats escomptés en toute efficacité dans le cadre des priorités régionales. L'approche programmatique adoptée par la FAO fait le lien entre la planification des activités correspondant aux ressources et résultats du budget ordinaire et des projets de terrain, et les priorités régionales. Cette intégration facilite la constitution d'équipes susceptibles d'offrir un appui technique pluridisciplinaire aux projets et aux activités de mobilisation des ressources dans le cadre des priorités régionales. Guidé par les DPP, le suivi des programmes comme des projets est directement lié aux jalons communs et aux indicateurs des ODD, d'où un suivi et des rapports sur l'avancement de meilleure qualité. Dans cet esprit, la FAO affinera constamment sa prise en compte des besoins des pays pour obtenir des résultats, en procurant, par différents mécanismes, des compétences techniques pluridisciplinaires et de grande qualité et des avis en matière de politiques, en accord total avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

##### ***Programmes de terrain***

67. Comme l'exigent l'ambition et les besoins des ODD, la FAO s'emploiera à intensifier les effets de son action en élaborant des programmes de terrain à la mesure de ce dont les pays de la région Asie et Pacifique ont besoin pour concrétiser le Programme 2030. Les interventions des programmes de terrain tireront profit d'une approche de plus en plus programmatique, soutenue par des équipes techniques modulables et souples, aptes à réunir une somme de connaissances spécialisées au service de la transformation des systèmes. La FAO se servira de ses nouvelles initiatives,



1 000 villages numériques et Un pays – un produit prioritaire, par exemple, comme support de formulation des programmes de terrain.

68. L'intensification du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays, des sous-régions et des régions déblocquera d'autres gains d'efficacité et d'efficacités. Par des partenariats et des modèles d'activité innovants, comme l'Initiative Main dans la main, la FAO jouera le rôle d'intégrateur de ressources techniques, institutionnelles, financières et scientifiques, de moyens d'action et d'investissements plus larges permettant d'atteindre les objectifs prioritaires des pays.

### **Partage et échange**

69. L'émergence d'une «nouvelle normalité» et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ont joué un rôle important dans la création de plateformes beaucoup plus dynamiques de partage et d'échange d'idées, de données d'expérience et d'enseignements. La FAO donnera un nouvel élan aux collaborations existantes sur des priorités techniques spécifiques de façon à renforcer encore les communications inter- et intrarégionales. L'Organisation cherchera activement à connaître le point de vue des Membres sur la mise en œuvre de l'approche programmatique et sur les gains d'efficacité dans la mise en place et l'exécution des projets. Elle fera encore évoluer la plateforme technique régionale pour l'aquaculture ainsi que la plateforme de solutions pour les PEID, et facilitera les échanges d'information entre Membres.

## **V. Annexes**

### **Annexe 1. Les quatre améliorations et les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP)**

<b>DPP</b>	<b>Définition des résultantes</b>	<b>Cibles des ODD</b>
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE PRODUCTION</b>	<i>Établir des modes de consommation et de production durables grâce à des filières d'approvisionnement efficaces et inclusives dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture aux niveaux local, régional et mondial, en veillant à la résilience et à la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le contexte du changement climatique et environnemental</i>	2.3, 2.4, 6.4, 14.6, 14.7, 14.b, 15.2
<b>AP 1. L'innovation au service d'une production agricole durable</b>	Les systèmes de production végétale, animale et forestière sont productifs, résilients, novateurs et compétitifs, et créent des possibilités entrepreneuriales et commerciales intégrées ouvertes aux petits producteurs vulnérables, qui reposent sur des technologies et des politiques porteuses	2.3, 2.4, 6.4, 15.2
<b>AP 2. Transformation bleue</b>	Promotion de systèmes alimentaires bleus plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables au moyen de politiques et de programmes améliorés pour une gestion intégrée fondée sur des données scientifiques, de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé	2.1, 2.2, 14.2, 14.4, 14.6, 14.7, 14.b, 14.c
<b>AP 3. Approche «Une seule santé»</b>	Des systèmes sanitaires nationaux et internationaux intégrés «Une seule santé», renforcés et performants, sont établis pour les êtres humains, les animaux, les végétaux et l'environnement grâce à une meilleure prévention des infestations d'organismes nuisibles et des maladies, à des systèmes d'alerte rapide plus efficaces et à la gestion améliorée des risques sanitaires nationaux et mondiaux, y compris la résistance aux antimicrobiens	1.5, 3.d, 15.8

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
<b>AP 4. Accès équitable aux ressources pour les petits producteurs</b>	L'accès des petits producteurs et des agriculteurs familiaux aux ressources économiques et naturelles, aux marchés, aux services, à l'information, à l'éducation et aux technologies est plus équitable car les politiques, les stratégies et les programmes ont été améliorés	1.4, 2.3, 2.4, 9.3
<b>AP 5. Agriculture numérique</b>	Des technologies informatiques et numériques accessibles qui améliorent les débouchés commerciaux, la productivité et la résilience sont intégrées aux politiques et aux programmes relatifs aux systèmes agroalimentaires, l'accent étant mis sur l'accès équitable et à moindre coût des communautés rurales pauvres et vulnérables à ces technologies	1.4, 5.b, 9.c, 17.8
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE NUTRITION</b>	<i>Éliminer la faim, concrétiser la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition sous toutes ses formes, notamment en promouvant des aliments nutritifs et en accroissant l'accès à des régimes alimentaires sains</i>	2.1, 2.2, 2.c, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 12.3
<b>AN 1. Une alimentation saine pour tous</b>	Le droit à une alimentation adéquate est établi et la transition vers une alimentation saine pour les populations nationales est rendue possible par la définition de priorités dans des environnements institutionnels, stratégiques et juridiques intégrés qui garantissent et encouragent la mobilisation des consommateurs et du secteur privé	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.4, 12.8, 14.b
<b>AN 2. La nutrition au bénéfice des plus vulnérables</b>	Priorité accordée à la localisation et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition des plus vulnérables, quel que soit le contexte, dans les politiques, les stratégies et les programmes ciblés élaborés et mis en œuvre par les pays	1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2
<b>AN 3. Des aliments sains pour tous</b>	Des politiques et une législation intégrées et multisectorielles en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été adoptées et mises en œuvre par les gouvernements dans l'ensemble des systèmes alimentaires nationaux, et les capacités et la sensibilisation des acteurs des chaînes de valeur et des consommateurs sont renforcées	2.1, 2.2, 3.2
<b>AN 4. Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires</b>	Mise en place et application, par les gouvernements et les organisations intergouvernementales, de feuilles de route claires et adaptées au contexte qui invitent l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'environnement alimentaire et les consommateurs à réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et qui leur donnent les moyens d'y parvenir	2.1, 2.2, 12.3
<b>AN 5. Transparence des marchés et des échanges commerciaux</b>	Amélioration de la transparence des marchés et participation équitable aux marchés, aux chaînes de valeur mondiales et au commerce international grâce à la coordination des politiques et des capacités humaines et institutionnelles au service de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets	2.b, 2.c, 10.a, 17.11
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT</b>	<i>Protéger et restaurer les écosystèmes terrestres et marins, promouvoir leur utilisation durable et lutter contre le changement climatique (réduction, réutilisation, recyclage et gestion des résidus) grâce à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables</i>	2.5, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 14.3, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4
<b>AE 1. Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets</b>	Transformation et résilience des systèmes agroalimentaires à l'appui de la durabilité et de la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de pratiques, de politiques et de programmes favorisant une agriculture intelligente face aux aléas climatiques	2.4, 13.1, 13.2, 13.b, 14.3
<b>AE 2. La bioéconomie au service d'une alimentation et d'une agriculture durables</b>	Promotion d'une bioéconomie qui trouve le point d'équilibre entre valeur économique, protection sociale et viabilité écologique par la formulation et la mise en œuvre de politiques et de pratiques intégrées fondées sur des données concrètes dans les microenvironnements et les macroenvironnements, en appliquant de nouvelles solutions dans les domaines technologiques et sociaux et au sein de l'Organisation	12.2, 12.4, 12.5

DPP	Définition des résultantes	Cibles des ODD
<b>AE 3. Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture</b>	Préservation de la biodiversité au service de l'alimentation et de l'agriculture, et promotion de l'utilisation durable, de la conservation et de la restauration des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce et des services connexes grâce à l'adoption de politiques et de pratiques ciblées	2.5, 14.4, 15.1, 15.3, 15.4, 15.6
<b>AE 4. Mise en place de systèmes alimentaires urbains durables</b>	Transition vers des systèmes agroalimentaires urbains et périurbains plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables qui permettent de s'attaquer à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans les zones urbaines, qui favorisent une bonne alimentation et qui catalysent une transformation rurale inclusive et durable tout en préservant la base de ressources naturelles qui les sous-tend, encouragée par l'adoption de politiques et de programmes d'appui, ainsi que par la mise en place et la transposition à plus grande échelle de mesures et d'investissements par les parties prenantes nationales et locales	1.1, 2.1, 11.a, 12.1
<b>AMÉLIORATION EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE VIE</b>	<i>Promouvoir une croissance économique inclusive en réduisant les inégalités (entre zones urbaines et zones rurales, pays riches et pays pauvres, hommes et femmes)</i>	<i>1.1, 1.2, 1.5, 2.3, 2.a, 5.4, 5.a, 10.1, 10.2, 16.1</i>
<b>AV 1. Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales</b>	Les femmes ont les mêmes droits, le même accès aux ressources et le même contrôle de ces ressources, ainsi que le même accès aux services, aux technologies, aux institutions, aux possibilités économiques et à la prise de décision; les lois et les pratiques discriminantes ont été éliminées au moyen de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques qui tiennent compte des questions de genre	2.3, 5.4, 5.a, 5.c
<b>AV 2. Transformation rurale inclusive</b>	La transformation et la relance inclusives des zones rurales, garantissant la participation équitable des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés et assurant à ces derniers la part d'avantages qui leur revient, sont accélérées par la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes ciblés	1.1, 8.3, 8.5, 10.1, 10.2, 10.7, 14.b
<b>AV 3. Situations d'urgence agricoles et alimentaires</b>	Les pays confrontés à une insécurité alimentaire aiguë, ou risquant de l'être, reçoivent une assistance d'urgence à l'appui des moyens d'existence et de la nutrition et, dans le cadre d'une approche axée sur l'interface entre aide humanitaire et développement, compte tenu de la contribution que celle-ci peut apporter à la paix, leurs populations sont dotées des capacités nécessaires pour mieux surmonter et gérer les chocs et les risques à l'avenir	1.5, 2.1, 2.2, 2.3, 16.1
<b>AV 4. Systèmes agroalimentaires résilients</b>	La résilience des systèmes agroalimentaires et des moyens d'existence face aux chocs socioéconomiques et environnementaux est renforcée grâce à une meilleure compréhension des risques multiples et à l'établissement de mécanismes de gouvernance efficaces aux fins de la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité	1.3, 1.5, 2.4
<b>AV 5. Initiative Main dans la main</b>	Accélération de la transformation agricole et du développement rural durable en ciblant les plus pauvres et les personnes qui souffrent de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats	1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.a, 10.1, 10.2
<b>AV 6. Croissance des investissements</b>	Accélération de la transition vers des systèmes agroalimentaires durables qui permettent de réduire les inégalités et d'éliminer la pauvreté et la faim au moyen d'une hausse des investissements publics et privés et de l'amélioration des capacités, afin d'amplifier les effets des investissements futurs	1.b, 2.a, 10.1, 10.2, 10.b, 17.5